

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	0
Vote		
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : Et publication ou notification du :		
<p style="text-align: center;">Séance ordinaire du 30 novembre 2022</p> <p>L'An deux mil vingt -deux et le trente du mois de Novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 24/11/2022.</p> <p>Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELMAS Floriane, DELSOL Sandrine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SICARD-MAUCLAIR Corinne, SAINT-AMON Violaine, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, THOLLON Stephen.</p> <p>Absent : M. JOUHANNEAU Alexandre.</p> <p>Excusés : Mme FRAYSSE Chantal, M. BIDAU Patrick, LACOUTURE Eric, STEMMELEN Fredy.</p> <p>Procuration : Mme FRAYSSE Chantal à M. LAFFITTE Philippe, M. BIDAU Patrick à Mme DELMAS Floriane, M. LACOUTURE Eric à Mme TOURNIER Marielle, M. STEMMELEN Fredy à M. DARRIEULAT Gilles.</p> <p>Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LAFFITTE Frédéric a été nommé secrétaire de séance.</p>		

2022DEL062 – Rapport Eau et Assainissement – Porter à connaissance

Monsieur le maire rappelle que les compétences Eau et Assainissement sont du ressort de la CAGD, qui a subdélégué au SYDEC ses exercices. A ce titre la CAGD nous a communiqué le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, approuvé par délibération du 14/09/2022 de la CAGD.

Conformément à la réglementation, ce rapport doit être porté à la connaissance du Conseil municipal et des citoyens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport annuel 2021,
- Dit que ce rapport est communiqué aux habitants via le site internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 01/12/2022

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



Le Secrétaire de Séance,
Frédéric LAFFITTE

